

# PROCES-VERBAL

## COMITE DE DIRECTION réunion plénière

### Au siège

### 24 Juin 2024

### Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

---

#### Membres élus présents :

Madame Christine AUBERE, Ghislaine YESLI KERRAD  
Messieurs Philippe COUCHOUX, Bruno FOUCHET, Gilbert MATHIEU, Christian PORNIN,  
Rosan ROYAN, Daniel VOISIN, Daniel VIARD

#### Membres de droit présents :

Messieurs Philippe SURMON (Président du District PARISIEN), Philippe COLLOT (Président  
District de Seine-et-Marne), Brice PARINET LE TELLIER (Président du District des  
YVELINES), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François  
CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Ahmed HADEF (Président du  
District de SEINE-SAINT-DENIS), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE),

#### Assistent :

Mesdames Sophie GERMAIN (Directrice Générale)  
Messieurs Hugues DEFREL (Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage), Olivier  
BIRON (Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER  
(Directeur Technique Régional)

#### Absents :

Mesdames Joëlle MONLOUIS (excusée), Marie-Christine TERRONI (excusée)  
Messieurs Ahmed BOUAJAJ (excusé), Claude DELFORGE (absent), Toufik MOUKRIM  
(excusé), Simon VEISSIERE (excusé)

---

En ouverture de la séance, le Président souhaite la bienvenue à Brice PARINET LE TELLIER, nouveau Président du District des YVELINES, et lui souhaite une pleine réussite dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Il lui précise également que la Ligue reste à sa disposition pour l'accompagner dans ses nouvelles missions, et faciliter son « intégration ». Les cadres de la Direction se tenant également à sa disposition pour l'ensemble des sujets et dossiers qu'il souhaiterait aborder.

Il donne par ailleurs des nouvelles de l'état de santé d'Ahmed BOUAJAJ.  
Le Comité formule des vœux de prompt et complet rétablissement à l'attention de son Secrétaire Général.

\*\*\*\*\*

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 03 JUIN 2024**

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion plénière du 03 juin 2024.

## **LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET LE SECRETARIAT GENERAL**

### **Informations générales**

#### **\* Retour sur l'Assemblée Fédérale du 8 juin 2024**

Le Comité prend connaissance des principales décisions de l'Assemblée Fédérale qui s'est déroulée le samedi 08 juin dernier au Centre Technique National de Clairefontaine.

Il est notamment relevé l'adoption des textes relatifs à la réforme de la gouvernance de la Ligue du Football Amateur, et le rejet, à une très large majorité, de la proposition de modifications relative à la création de deux sociétés sportives pour la gestion des activités professionnelles (football masculin et football féminin) d'un seul et même club affilié.

Enfin, le Comité observe, non sans un certain étonnement, que malgré les observations formulées en séance tant sur les propositions de modifications au Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football que sur celles au Statut de l'Arbitrage, lesdites modifications ont été adoptées.

#### **\* Retour sur les Assemblées Electives des Districts**

Le Comité prend connaissance des résultats à date des Assemblées Electives des Districts franciliens :

. District PARISIEN : le 14 Juin 2024 – Réélection de Philippe SURMON avec 71,86% des voix

. District de la SEINE-ET-MARNE : le 18 Juin 2024 – Réélection de Philippe COLLOT avec 95,01% des voix

. District des YVELINES : le 15 Juin 2024 – Election de Brice PARINET avec 94,87% des voix

. District de l'ESSONNE : le 14 Juin 2024 – Réélection de Claude DEVILLE-CAVELLIN avec 95,5% des voix

. District du VAL DE MARNE : le 14 Juin 2024 – Réélection de Denis TURCK avec 87% des voix

Il est par ailleurs rappelé que les autres Districts tiendront leur Assemblée Elective comme suit :

. District de la SEINE-SAINT-DENIS : le 27 Juin 2024

. District des HAUTS-DE-SEINE : le 29 Juin 2024

. District du VAL-D'OISE : le 29 Juin 2024

#### **\* Retour sur la réunion avec la LFA et la DTN sur les nouvelles pratiques**

Dans le prolongement de l'information donnée lors de précédentes réunions, il est rappelé que la Ligue a accueilli le mardi 18 juin dernier une grande délégation autour du sujet des nouvelles pratiques.

Sur proposition de la LFA et de la DTN, la Ligue a ainsi reçu les CT DAP de chaque District et/ou un représentant de leur Commission Foot Diversifié.

La Ligue était quant à elle représentée par Christine AUBERE, Céline LAPERTOT, Michaël MAURY et Sophie GERMAIN.

La LFA (Christophe SOLLNER élu / Kevin MORLINGHEM salarié / Michaël LANGOT) et la DTN étaient présents.

Au programme de cette journée, des échanges autour des nouvelles pratiques : Foot en Marchant, Efoot, Futnet, Foot Golf, FitFoot.

Par ailleurs, le Comité est informé que M. Didier LLORENS, membre de la Commission Foot Diversifié du District des YVELINES et membre de l'Association Foot en Marchant (dont la FFF a récupéré la délégation), a été désigné par la Ligue en qualité d'observateur lors de la phase nationale du Critérium Foot en Marchant qui s'est déroulée ce weekend à Clairefontaine.

\* Retour sur les derniers évènements de fin de saison

Le Comité prend connaissance des résultats des Finales des Coupes de Paris Crédit Mutuel Ile-de-France qui se sont déroulées sur la période du 09 au 16 juin 2024, et adresse ses félicitations aux participants.

De vifs remerciements sont également adressés aux clubs supports de ces Finales pour la qualité de l'organisation mise en place, et aux municipalités concernées pour le prêt des installations.

➤ Le 09 juin 2024 sur les installations du FCM GARGES LES GONESSE : Finales des Coupes de Paris IDF Anciens et CDM

. Finale des Anciens : Paris Saint Germain / Paris 13 Atletico : 3-1

. Finale CDM : Servon FC / Franco Portugais Vélizy : 0-2

➤ Les 08 et 10 juin 2024 au stade Déjerine à Paris : Finales des Coupes de Paris IDF Loisir

- Le samedi 08 juin 2024 :

. Finale Challenge Fair-play Loisir : INSEE Paris / Café Aveyronnais : 3-2

. Finale Loisir du samedi matin : FC Sceaux / FC Copains de Meudon : 1-1 (3-4)

- Le lundi 10 juin 2024 :

. Finale Lundi Soir Franciliens : AS Can Mines / Sport O Solidarité : 3-0

. Finale Lundi Soir Challenge J. Verbeke Supporters : Supporters Rennes / Supporters Nantes : 0-3

➤ Les 15 et 16 juin 2024 sur les installations du CO VINCENNES : Finales des Coupes de Paris IDF Jeunes (masculins et féminins) :

- Le samedi 15 juin 2024 :

. Finale U15 : Montrouge FC 92 / FC Brunoy : 2-1

. Finale U14 : RC Joinville / FC Issy : 2-2 (8-9 T.A.B)

. Finale U15 F : Paris Saint Germain / Paris FC : 1-0

. Finale U18 F : AAS Sarcelles / FC Rueil Malmaison : 3-2

- Le dimanche 16 juin 2024 :

. Finale U16 : RACING CFF / FC CERGY PONTOISE : 6-1

. Finale U17 : FC 93 BOBIGNY / FC MELUN : 0-2

. Finale U18 : VERSAILLES 78 FC / AAS SARCELLES : 1-0

. Finale U20 : ENTENTE SSG / FC CERGY PONTOISE : 4-1

. Finale Nationale du FestiFoot U13 qui a eu lieu les 8 et 9 juin à Capbreton

Notre Ligue était représentée par 4 clubs (2 équipes féminines au titre de la Ligue ayant le plus de licenciées féminines et 2 équipes masculines au regard du titre de champion la saison dernière) : FC Melun et PSG chez les garçons et PSG et Gretz-Tournan chez les filles.

Résultat des équipes masculines : PSG finit deuxième et le FC Melun troisième.

Résultat des équipes féminines : le PSG termine deuxième derrière l'OL et Gretz Tournan termine 15<sup>ème</sup>.

. Finale régionale du Challenge U11

Ce samedi 22 juin dernier, se tenaient au Mée-sur-Seine (77) les finales régionales du Challenge U11 filles et garçons.

Chez les garçons, le vainqueur 2024 est Sénart Moissy (vainqueur national en 2023 du FestiFoot U13) et chez les filles la victoire revient une nouvelle fois au FC Fleury 91.

\* Point sur les accessions dans les Championnats Nationaux

Le Comité prend connaissance, sous réserve des procédures en cours et de l'homologation des classements, des clubs franciliens accédants dans les différents Championnats Nationaux :

- . FC RED STAR : accession à la Ligue 2
- . PARIS 13 ATLETICO : accession au National 1
- . RACING CLUB DE FRANCE FOOTBALL : accession au CN U17 et au CN U19
- . CS BRETIGNY : accession au CN U17
- . DIAMANT FUTSAL : accession à la D2 Futsal
- . AAS SARCELLES : accession à la D3 Féminine et au CN U19 F

Le Comité adresse ses sincères félicitations aux clubs accédants et leur souhaite une pleine réussite dans leur futur Championnat.

\* Résultats nationaux de nos clubs dans les nouvelles pratiques

Le Comité prend connaissance des résultats des clubs et licenciés franciliens dans les différentes phases nationales des nouvelles pratiques :

. Phase nationale du Critérium Foot en Marchant : le premier Critérium National du Foot en Marchant dont la phase nationale s'est tenue le week-end dernier à Clairefontaine, a vu la victoire de notre Ligue avec le lauréat issu de la phase régionale, l'US QUINCY-VOISINS.

. Coupe de France Simple Élite Futnet : pour la sixième fois consécutive, le Président de notre Commission Régionale Futnet, Vincent VOISINOT, a remporté la Coupe de France Simple Elite.

A noter que les 4 premiers de la compétition sont des franciliens :

- 1er : Vincent VOISINOT (ÉMERAINVILLE FUTNET CLUB)
- 2ème : David CUBELLS (CRÉTEIL SHOWTIME)
- 3ème : Eythan TERNOIR (ÉMERAINVILLE FUTNET CLUB)
- 4ème : Jérémie CARMELLE (GIFT ISSY LES MOULINEAUX)

. Rassemblement inter Ligues Beach Soccer

Avec un bilan équilibré d'une victoire, d'une défaite et d'un nul, la sélection francilienne dont le temps de préparation a été réduit, a représenté dignement notre Ligue. Il est relevé qu'un joueur de la sélection a été identifié afin d'intégrer l'équipe de France.

\* Championnat U18 de R3/B : conséquences de la décision de la Commission Supérieure d'Appel de la FFF du 13 juin 2024

*Dossier transmis par la Commission d'Organisation des Compétitions Jeunes et Seniors.*

Le Comité,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 26.2 des Statuts de la LPIFF,

Pris connaissance de la décision de la Commission Supérieure d'Appel de la FFF du 13 juin 2024 aux termes de laquelle la mise hors compétition du FC ISSY LES MOULINEAUX est annulée,

Considérant que cette décision s'impose à la Ligue et qu'il lui appartient d'en tirer les conséquences sportives,

Considérant que par suite du prononcé de la mise hors compétition, les rencontres suivantes ont été déprogrammées :

- . CS CELLOIS / FC ISSY LES MOULINEAUX (initialement prévue le 12.05.2024),
- . CO ULIS / FC ISSY LES MOULINEAUX (initialement prévue le 26.05.2024),
- . FC ISSY LES MOULINEAUX / RACING CLUB DE FRANCE (2) (initialement prévue le 02.06.2024),

Vu le classement du Championnat U18 de R3/B par suite de la réintégration du FC ISSY LES MOULINEAUX, duquel il résulte que :

- . Le FC ISSY LES MOULINEAUX est classé 5<sup>ème</sup> avec 32 points (19 matchs joués)
- . Le CS CELLOIS est classé 9<sup>ème</sup> avec 25 points (21 matchs joués)

. Le RACING CLUB DE FRANCE (2) est classé 10<sup>ème</sup> avec 23 points (21 matchs joués)  
. Le CO ULIS est classé 11<sup>ème</sup> avec 21 points (21 matchs joués)  
Les 8 autres clubs du groupe ayant quant à eux disputé l'intégralité des 22 journées de Championnat programmées.

Vu le nombre de matchs restant à jouer (et par suite, le nombre de points pouvant encore être acquis par les 4 clubs cités supra), et les dispositions relatives aux accessions/relégations à l'issue de la présente saison (article 5.3.3 du Règlement du Championnat de Paris Ile-de-France U18),

Vu les dispositions des articles 3.1, 59.1 et 185 des Règlements Généraux de la F.F.F., lesquelles ne favorisent pas l'organisation de matchs au-delà du 30 juin,

Vu la nécessité de préserver l'équité sportive et l'égalité des chances des participants d'une même compétition, laquelle impose, dans le cas d'espèce, l'adoption de mesures réglementaires modificatives,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité de :**

. **Neutraliser les rencontres suivantes :**

- **CS CELLOIS / FC ISSY LES MOULINEAUX (initialement prévue le 12.05.2024)**
- **CO ULIS / FC ISSY LES MOULINEAUX (initialement prévue le 26.05.2024)**
- **FC ISSY LES MOULINEAUX / RACING CLUB DE FRANCE (2) (initialement prévue le 02.06.2024)**

. **Entériner, sous réserve des procédures en cours et du respect des dispositions de l'article 147 des Règlements Généraux de la F.F.F., le classement du Championnat U18 de R3/B,**

. **Ne procéder qu'à une seule relégation du Championnat U18 de R3/B – celle du club classé 12<sup>ème</sup> - à l'issue de la saison 2023-2024,**

. **Composer un groupe à 13 équipes dans le Championnat U18 de R3 pour la saison 2024-2025,**

. **Et ramener, dès la fin de saison 2024-2025, au nombre limite de 48 le nombre d'équipes engagées dans le Championnat U18 de Régional 3.**

**A cet effet, le Comité entérine les modifications au Règlement du Championnat Régional U18 (cf. Annexe 1).**

Copie de la présente décision est transmise à la Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Seniors pour application.

#### \* Rétrocessions financières aux clubs

Tenant compte du contexte général inflationniste et de la hausse du coût de l'énergie, et au regard de la bonne santé financière de la Ligue (en raison notamment de la maîtrise des charges courantes de la Ligue et de la nouvelle augmentation des effectifs licenciés), le Comité décide, sur proposition de son Président, de procéder à la rétrocession aux clubs de :

. La part Ligue sur les cotisations, ce qui représente un engagement financier de 205 239,50 €,

. Le droit d'engagement pour les équipes évoluant dans les Championnats Régionaux, ce qui représente un engagement financier de 21 006,40 €,

Etant rappelé que lors de sa réunion du 25 mars dernier, le Comité de céans a décidé de procéder à la rétrocession de la part Ligue sur l'ensemble des licences « Encadrement ».

Ce qui représente un montant total des rétrocessions au titre de la saison 2023/2024 de plus de 378 K€ (378 203,24 € précisément).

#### \* Finalisation du guide VSS à destination des clubs

Le Président donne lecture du sommaire du guide VSS à destination des clubs qui est en cours de finalisation.

Une présentation du schéma de processus d'alerte Club – District – Ligue tel qu'il avait été arrêté avec les Présidents de District est également effectuée. Sur ce point, le Président informe les Districts de la prise en charge par la Ligue du téléphone portable et de la ligne dédiée au référent VSS du District.

Enfin, il adresse de vifs remerciements aux personnes qui ont collaboré à l'élaboration de ce guide, et rappelle que la réussite de ce projet repose sur l'engagement de chacun.

\* Rentrée du Foot – Tournée Promotionnelle FFF 2024

Comme chaque saison, il est demandé aux Ligues Régionales de désigner un club qui recevra la tournée promotionnelle de la F.F.F. dans le cadre de la Rentrée du Foot, étant rappelé que le club proposé doit être au moins détenteur de deux des trois Labels.

Le Président propose de désigner l'US GRIGNY (91) au titre de la tournée promotionnelle FFF 2024, ce que le Comité approuve.

\* Litige M. Frédéric ROUBEAU c/ LPIFF

Le Comité est informé de la saisine du Tribunal Judiciaire de Paris par M. Frédéric ROUBEAU et ce, par suite de l'opposition de la Ligue à la proposition de conciliation formulée par le CNOSF.

Les parties au litige ont été invitées à se présenter devant un conciliateur de justice le jeudi 04 juillet prochain.

\* Demandes de renouvellement de carte d'arbitre honoraire pour 2024-2025

Le Comité autorise la délivrance de la carte d'arbitre honoraire pour la saison 2024-2025 à :

- . M. Eugène LOPEZ
- . M. Pascal SAUTON

\* Les Plannings prévisionnels d'activité 2024-2025

Planning prévisionnel des réunions de Comité de Direction

Le Comité prend connaissance du planning prévisionnel de ses réunions plénières jusqu'à l'Assemblée Elective du 05 octobre 2024.

Etant rappelé que s'agissant d'un prévisionnel, ce planning est susceptible d'être modifié.

Planning prévisionnel des actions de l'Equipe Technique Régionale

Le Comité entérine, sous réserve de validation budgétaire, le planning prévisionnel des actions techniques pour la saison 2024-2025 dans les domaines suivants :

- . Les réunions de coordination technique ;
- . Le parcours d'excellence sportive (détections et sélections) ;
- . La formation initiale et continue des éducateurs ;
- . Le développement et l'animation des pratiques.

Etant rappelé que s'agissant d'un prévisionnel, ce planning est susceptible d'être modifié.

Planning prévisionnel des actions de la Commission Régionale de l'Arbitrage

Le Comité entérine, sous réserve de validation budgétaire, le planning prévisionnel des actions de la Commission Régionale de l'Arbitrage pour la saison 2024-2025 (formation continue des arbitres et des formateurs, tests physiques, F.I.A. régionalisée Futsal, F.I.A. 100% féminine, etc.).

Etant rappelé que s'agissant d'un prévisionnel, ce planning est susceptible d'être modifié.

\* Mouvements dans les clubs

- Demandes d'affiliation pour 2024-2025

Le Comité émet un avis favorable aux demandes d'affiliation suivantes :

Clubs Libres

- . HELPTHEMANDU (93)
- . FLYNET FC (95)
- . MAYDAY FC (75)

- Demandes de changement de titre

Le Comité entérine le changement de nom des clubs suivants :

Clubs Libres

- . 560 301 – VINSKY FOOTBALL CLUB devient VINSKY FOOTBALL CLUB MAGNANVILLE
- . 519 039 - EAUBONNE C.S.M. devient, dans le cadre de sa sortie du club omnisports, CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL
- . 580 487 - ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT devient FOOTBALL CLUB MERY MERIEL

Clubs Futsal

- . 552 935 – ETOILE CLUB FUTSAL MELUN devient FUTSAL MELUN  
(Sous réserve de la réception du récépissé de préfecture de changement de titre)
- . 564 733 – BOOST ASSOCIATION devient BOOST FUTSAL  
(Sous réserve de la réception du récépissé de préfecture de changement de titre)

- Demande de changement de titre et de type

Le Comité entérine le changement de titre et de type du club suivant :

552 177 - STANDARD FC (92)

Affilié sous le statut de « club Libre », ce club devient « club de Football d'Entreprise » sous la dénomination « STANDARD FC OFFSIDE ».

- Demande de changement de type

Le Comité entérine le changement de type du club suivant :

553 744 - U.S. DES BRETONS DE PARIS (75)

Affilié sous le statut de « club Libre », ce club devient « club de Football d'Entreprise ».

- Demande de reprise d'activités pour 2024-2025

Le Comité,

Vu les dispositions de l'article 41.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Autorise la reprise d'activité du club suivant :

Club Futsal

. 564 383 – NOGENT FUTSAL (94)

- Demande d'inactivité totale pour 2024-2025

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la demande formulée par le club suivant,

Prononce, sous réserve des sommes dues, son inactivité (1<sup>ère</sup> saison) :

Club Foot Entreprise

. 611 663 – HOSPITALIER COURSES A.S.C. (78)

- Demande d'inactivité partielle

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la demande formulée par le club suivant,

Prononce son inactivité dans la catégorie mentionnée ci-dessous :

. 525 637 – PORTUGAIS FONTAINEBLEAU C.S.C. (77) - *Equipe Seniors CDM*

- Demande de cessation définitive d'activité

Le Comité prend acte de la cessation définitive d'activité du club suivant :

Club Libre

. 564 279 - FOOTBALL CLUB MONTEREAU (77)

- Demandes de changement de District

. 615 981 – CHATELET AS FC (93)

Le Comité,

Pris connaissance de la correspondance de l'AS CHATELET FC par laquelle ledit club demande son rattachement au District PARISIEN à compter de la saison 2024-2025,

Vu les dispositions de l'article 22 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les dispositions des articles 6 et 9.1 des Statuts du District PARISIEN,

Vu l'adresse du nouveau siège social et le lieu d'exercice de l'activité sportive effective du club,

Vu l'avis favorable du District de la SEINE-SAINT-DENIS quant au rattachement du club au District PARISIEN,

Autorise le rattachement de l'AS CHATELET FC au District PARISIEN à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

. 616 119 - FC BUTTE AUX CAILLES (94)

Le Comité,

Pris connaissance de la correspondance du FC BUTTE AUX CAILLES par laquelle ledit club demande son rattachement au District PARISIEN à compter de la saison 2024-2025,

Vu les dispositions de l'article 22 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les dispositions des articles 6 et 9.1 des Statuts du District PARISIEN,

Vu l'adresse du siège social et le lieu d'exercice de l'activité sportive effective du club,

Vu l'avis favorable du District du VAL DE MARNE quant au rattachement du club au District PARISIEN,

Autorise le rattachement du FC BUTTE AUX CAILLES au District PARISIEN à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

- Sorties de club omnisports

Club libre

. 519 039 - EAUBONNE C.S.M. (95)

Le Comité,

Vu la prise d'autonomie de la Section Football du club omnisports « EAUBONNE CSM » par suite de l'arrêt de l'activité Football au sein du club omnisports, et la création d'une nouvelle association dénommée « CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL »,

Vu l'accord donné par ledit club omnisports quant au transfert des droits sportifs vers la nouvelle association dénommée « CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL »,

Autorise le transfert des droits sportifs acquis par la Section Football de « EAUBONNE CSM » à l'issue de la saison 2023-2024 vers la nouvelle association dénommée « CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL ».

Club Futsal

. 564 219 – LA CUATRO (78)

Le Comité,

Vu la prise d'autonomie de la Section Football du club omnisports « LA CUATRO » par suite de l'arrêt de l'activité Football au sein du club omnisports, et la création d'une nouvelle association dénommée « LA CUATRO FUTSAL »,

Vu l'accord donné par ledit club omnisports quant au transfert des droits sportifs vers la nouvelle association dénommée « LA CUATRO FUTSAL »,

Autorise le transfert des droits sportifs acquis par la Section Football de « LA CUATRO » à l'issue de la saison 2023-2024 vers la nouvelle association dénommée « LA CUATRO FUTSAL ».

- Projets de fusion



### Clubs Libres

. F.C. 93 BOBIGNY BAGNOLET GAGNY (532 133) et KARMA FSC (582 464)

Le Comité prend acte de l'annulation du projet de fusion-absorption entre les clubs susvisés.

### Clubs Foot Entreprise et Libre

. EXPOGRAPH VANVES A.S. (654 257 – District 92) et TROPICAL (537 133 – District 94)

Le Comité est informé du projet de fusion-absorption entre les clubs susvisés (le club absorbant étant EXPOGRAPH VANVES A.S.).

Dossier en instance (en attente des avis des Districts des HAUTS-DE-SEINE et du VAL DE MARNE).

### Clubs Libre et Féminin

. VAL DE FRANCE F. (549 941) et FOOT FEMININ ACADEMY 77 (751 034)

Le Comité,

Pris connaissance du projet de fusion-absorption entre les clubs susvisés (le club absorbant étant le club de VAL DE FRANCE F.),

Vu l'avis favorable du District de la SEINE-ET-MARNE,

Emet un avis favorable à ce projet de fusion-absorption.

*(Sous réserve de réception du procès-verbal de l'Assemblée Générale de FOOT FEMININ ACADEMY)*

### Clubs Libres

. JEUNESSE SPORTIVE DE PARIS (582 267) et R.C. PARIS 10 (552 646)

Le Comité,

Pris connaissance du projet de fusion-crétion entre les clubs susvisés,

Vu l'avis favorable du District PARISIEN,

Emet un avis favorable à ce projet de fusion-crétion.

### - Groupements

. Groupement « ENTENTE FOOTBALL PAYS DE FONTAINEBLEAU »

Le Comité entérine la reconduction du groupement dénommé « ENTENTE FOOTBALL PAYS DE FONTAINEBLEAU » - composé du FC MORET-VENEUX et de LES AIGLONNES FC – sur les catégories U6 F à Senior F, pour une durée de 3 ans à compter du 01.07.2024.

. Groupement « MONTFORT/USY »

Le Comité entérine la reconduction du groupement dénommé « MONTFORT/USY » - composé du FC MONTFORT L'AMAURY et de l'US YVELINES – sur les catégories U12 à U18, pour une durée de 3 ans à compter du 01.07.2024.

. Groupement « CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2 »

Le Comité,

Après avoir rappelé que le groupement « CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2 » n'est pas reconduit à l'issue de son échéance initiale (le 30.06.2024),

Pris connaissance de la proposition de répartition des places libérées par le groupement à l'issue de la présente saison, et de l'avis favorable du District du VAL DE MARNE sur cette proposition (pour ce qui concerne les compétitions départementales),

Autorise le transfert des droits sportifs acquis par le groupement « CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2 » à l'issue de la saison 2023-2024 vers le CA VITRY.

### Technique

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à la Technique :

\* Les Réunions et Coordinations

- . Jeudi 13 juin 2024 : réunion FFF-LPIFF (Evaluation du Pôle Excellence Football Amateur Issy/Meaux)
- . Lundi 17 juin 2024 : Formation des formateurs des Districts 75 - 78 - 92 - 94
- . Mardi 18 juin 2024 : Formation des formateurs des Districts 77 - 93 - 91 – 95
- . Jeudi 20 et vendredi 21 juin 2024 : Coordination ETR

\* La Formation des éducateurs

- Formations départementales

District 77 :

- CFI U6U9 Mineurs Bloc 2 - le 30/04/2024 : 22 Inscrits

District 78 :

- CFI U6U9 Bloc 2 - 18/06/2024 : 16 inscrits
- CFI U10U13 Bloc 1 - 4/06/2024 : 16 inscrits
- CFI U14U19 Bloc 2 - 13/06/2024 : 16 inscrits
- CFI Séniors Bloc 2 - 7/06/2024 : 9 inscrits
- Certification CFF - 8/06/2024 : 22 inscrits

District 93 :

- CFI U6U9 Bloc 2 - 24/06/2024 : 24 inscrits
- CFI U10U13 Bloc 2 - 3/06 : 26 inscrits
- CFI U10U13 Bloc 1 - 4/06/2024 : 22 inscrits
- CFI U10U13 Bloc 2 - 18/06/2024 : 22 inscrits
- CFI Seniors Bloc 2 - 11/06/2024 : 19 inscrits

District 94 :

- Certification CFF - 12/06/2024 : 17 inscrits

District 95 :

- CFI U14U19 Bloc 1 - 3/06/2024 : 22 inscrits
- CFI U14U19 Bloc 2 - 24/06/2024 : 22 inscrits
- CFI Seniors Bloc 1 - 6/06/2024 : 14 inscrits
- CFI Seniors Bloc 2 - 28/06/2024 : 14 inscrits

Soit un total sur la période de :

- 14 modules de formation : 264 Stagiaires
- 2 épreuves de certifications CFF : 39 candidats

- La Formation Professionnelle

. Organisation des épreuves du test d'entrée en formation

Nombre de places autorisées par la IEFF :

- Brevet de Moniteur de Football : 48
- Brevet de Moniteur de Football En apprentissage : 70
- Brevet de Moniteur de Football : 46

Nombre d'inscrits :

- Brevet de moniteur de football : 241

- Brevet de moniteur de football par apprentissage : 106
- Brevet d'Entraîneur de Football : 187 inscrits

. Rattrapage TFP et DF

- Du 3 au 14 juin : Accompagnement des maîtres de stages aux épreuves de rattrapage
- Mercredi 19 juin : Epreuves de rattrapage
  - Diplôme Fédéral (DF) : 9 stagiaires
  - Brevet de Moniteur de Football (BMF) : 21 stagiaires
  - Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) : 7 stagiaires

. Formation Continue professionnelle

Les 10 et 11 juin 2024 : L'entraînement défenseurs / attaquants – 24 stagiaires

- Projet de Performance Fédéral

. Tournoi Régional des sections sportives scolaires :

Participants : 439 jeunes (300 garçons – 132 filles) + 7 jeunes arbitres (2 filles et 5 garçons)

- Benjamins garçons : 168 – 14 collèges

- Minimes garçons : 132 – 11 collèges

- Benjamins filles : 60 – 5 collèges

- Minimes filles : 72 – 6 collèges

. Catégorie U14 :

- Brassage régional le samedi 15 juin 2024 à Morfondé (58 joueurs représentant 26 clubs)

. Beach soccer (Finalité Inter ligues FFF – 22 et 23 juin à Rheu (35))

- Samedi 15 juin 2024 : brassage régional à Croissy-sur-Seine (16 joueurs représentant 10 clubs)

- Accompagnement, structuration et animations des clubs

. Finale nationale Pitch U13 - 08 et 09 juin 2024 à Cap Breton

Filles :

- Paris Saint Germain FC termine à la 2ème Place

- Gretz Tournan SP termine à la 15ème place

Garçons :

- Paris Saint Germain termine à la 2ème place

- FC Melun termine à la 3ème place

. Animation des pratiques

Samedi 22 juin 2024 : Finales régionales U11 au Mée (77)

. Représentation des clubs franciliens au Championnat d'Europe 2024 en Allemagne

13 joueurs issus de clubs franciliens ont été appelés par Didier DESCHAMPS :

- Alphonse AREOLA : ES Petits Anges 7ème – Paris SG

- Mike MAIGNAN : JS Villiers le Bel – PSG

- Ibrahima KONATE : Paris FC

- Ferland MENDY : EFC Equevilly – Paris SG – Mantois FC 78

- William SALIBA : AS Bondy – Montfermeil FC

- Youssouf FOFANA : ES Paris 19ème – Red Star FC – JA Drancy

- Ngolo KANTE : JS Suresnes

- Adrien RABIOT : US Alfortville – US Créteil Lusitanos

- Waren ZAIRE-EMERY : FCM Aubervilliers – Paris SG

- Kingsley COMAN : US Senart Moissy – Paris SG

- Randal KOLO MUANI : FC Villepinte – Tremblay FC - Torcy US

- Kylian MBAPPE : AS Bondy

- Marcus THURAM : FC Neuilly – AC Boulogne Billancourt

## **Arbitrage**

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à l'arbitrage :

. Point sur l'arbitrage des Finales des Coupes de Paris IDF.

. Résultats des arbitres franciliens dans les différents concours fédéraux (sur les 18 candidats – dont 5 arbitres féminines -, 10 ont été admis – dont 4 arbitres féminines -).

Revenant sur l'organisation des concours fédéraux, B. PARINET LE TELLIER informe le Comité du changement de méthode qui va être opérée par la Direction de l'Arbitrage ; ainsi, les candidats aux concours fédéraux passeront d'abord l'examen pratique avant la théorie (cette dernière épreuve servant seulement à s'assurer de la bonne maîtrise des Lois du Jeu).

## **LE CALENDRIER SPORTIF GENERAL 2024-2025**

Le Comité,

Après avoir pris connaissance dans le détail du projet de Calendrier Sportif Général 2024/2025 pour la Coupe de l'Outre-mer,

L'entérine à l'unanimité (cf. Annexe 2).

## **COMPOSITION DU CRITERIUM REGIONAL U12 ET DU CRITERIUM INTERDEPARTEMENTAL U13 A 11 – SAISON 2024-2025**

Un rappel des critères de participation au Critérium Régional U12 (pratique à 8) et au Critérium Interdépartemental U13 (pratique à 11) est préalablement effectué :

Critérium Régional U12 (32 équipes dans le niveau Elite / 48 équipes dans le niveau Espoir) :

. Critères incontournables :

- Pour le niveau Elite : avoir une équipe U14 en R1 ou R2 (pour la saison 2023-2024)
- Pour le niveau Espoir : avoir une équipe U14 en R1, R2, R3, ou D1 (pour la saison 2023-2024)

. Critères secondaires (valables pour les deux niveaux) :

- Classement de l'équipe U14 (pour la saison 2023-2024)
- Label Jeunes en cours de validité
- Engagement d'une équipe U13 F dans le Critérium départemental (pour la saison 2023-2024)
- Nombre de licenciés U11 (pour la saison 2023-2024)

Critérium Interdépartemental U13 (40 équipes) :

. Critère incontournable : avoir une équipe U14 en R1 ou R2 (pour la saison 2023-2024)

. Critères secondaires :

- Classement de l'équipe U14 R2
- Label Jeunes en cours de validité
- Engagement d'une équipe U13 F dans le Critérium départemental (pour la saison 2023-2024)
- Nombre de licenciés U12 (pour la saison 2023-2024)

Etant également rappelé que l'engagement des clubs dans ces deux Critériums est effectué sur invitation, et relève du seul pouvoir discrétionnaire du Comité de céans.

Le Comité,

Après avoir entendu les explications du Directeur Technique Régional,

Entérine à l'unanimité les propositions de composition du Critérium Régional U12 (cf. Annexe 3) et du Critérium Interdépartemental U13 (cf. Annexe 4) pour la saison 2024-2025.

### **PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX TEXTES DE LA LIGUE**

Le Comité,  
Après avoir pris connaissance des propositions de modifications aux Règlements de la Ligue (cf. Annexe 5 à 7),  
Les adopte à l'unanimité.

### **PROPOSITIONS DE LA COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE**

#### **Statut de l'Arbitrage : détermination du nombre de matches à diriger (article 34 du Statut de l'Arbitrage)**

Le Comité prend acte de l'adoption par l'Assemblée Fédérale du 08 juin dernier des propositions de modifications au Statut de l'Arbitrage, et notamment celles concernant le nombre de matchs à diriger par les arbitres des clubs dont l'équipe représentative évolue en Fédération.

Ces modifications n'étant applicables qu'à compter de la saison 2025-2026, le Comité décide, sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage réunie le 30 mai 2024, de fixer comme suit, pour la saison 2024-2025, le nombre minimum de rencontres à diriger par un arbitre pour couvrir son club :

- . 15 matches de compétitions officielles pour les arbitres de Ligue ou District de Football à 11,
- . 15 matches de compétitions officielles pour les arbitres de Ligue Futsal,
- . 7 matches de compétitions officielles pour les arbitres de District Futsal.

Et invite la Commission Régionale de l'Arbitrage à réfléchir à la pertinence de faire évoluer le mode de comptabilisation du nombre de matchs au regard des nouvelles dispositions de l'article 34 du Statut de l'Arbitrage.

#### **Classement des arbitres de Ligue 2023-2024**

Le Comité,  
Pris connaissance des classements des arbitres par catégorie, arrêtés par la Commission Régionale de l'Arbitrage,

Vu la problématique posée par la non-réalisation pour certains arbitres de Ligue des 3 observations telles que prévues au Règlement Intérieur de la Commission Régionale de l'Arbitrage,

Les entérine,

Et approuve à l'unanimité la proposition du Bureau du Comité de Direction au terme de laquelle les arbitres qui n'ont pas eu le nombre d'observations réglementaires pour la présente saison, sont maintenus dans leur division jusqu'à ce que l'observation manquante soit réalisée, cette dernière étant effectuée au début de la saison 2024-2025. La décision quant à l'affectation définitive de ces arbitres pour le reste de la saison 2024-2025 étant prise par la suite.

(cf. Annexe 8)

Revenant sur la problématique rencontrée cette saison, le Président demande à la Commission Régionale de l'Arbitrage de planifier les observations des arbitres de Ligue de telle sorte que celles-ci soient achevées à la fin du mois d'avril de chaque saison et d'effectuer, en cours de saison, un point des travaux d'observations. Il propose également qu'une réflexion soit menée sur les modalités de classement des arbitres.

### **NOMINATION DES COMMISSIONS REGIONALES**

Le Comité,

Après avoir rappelé que le mandat des membres des Commissions Régionales arrive à échéance le 30 juin 2024,

Vu la date d'élection du Comité de Direction pour la nouvelle mandature (mandature 2024-2028),

Décide à l'unanimité de proroger le mandat des membres des Commissions Régionales arrivant à échéance le 30 juin 2024, jusqu'à la fin du mandat de l'actuel Comité tel que fixé à l'article 24.1 des Statuts de la Ligue.

#### Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Le Comité nomme pour la saison 2024-2025 les membres de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales comme suit :

- . Didier DOMAT
- . Mustapha LARBAOUI
- . Alain PROVIDENTI
- . Samuel URGEN
- . Jean-Marc DENIS
- . Christiane CAU
- . Jean-Claude DEROZIER

#### . Commission Régionale de Gestion et Formation des Délégués

Sur proposition de la Commission Régionale de Gestion et Formation des Délégués, le Comité nomme :

- . Mme Murièle PRIGENT en qualité d'Animatrice de la Commission, Christophe LAQUERRIERE qui a décidé de se retirer en cette dernière qualité, restant membre de la Commission,
- . M. Bara DIOUF, délégué, en qualité de membre de la Commission.

Le Comité décide de nommer en qualité de délégués officiels les 5 stagiaires suivants :

- . Sandra SOLIGNAC
- . Alexandre CATTAN
- . Christian MOUZART
- . Pierre-Jean CARIES
- . Alexis BUITRON

Enfin, le Comité prend acte de l'arrêt de M. Rodrigue GODWIN en qualité de délégué officiel de la Ligue pour cause de déménagement dans les Hauts-de-France.

De vifs remerciements lui sont adressés pour son implication dans le fonctionnement de la Ligue.

#### . Commission Régionale de l'Arbitrage

En sus des membres dont le mandat a été prorogé, le Comité décide de nommer en qualité de membres de la Commission Régionale de l'Arbitrage :

- . Laurent CHABOT
- . Frédéric LEONARDI
- . Mathieu PUZILEWICZ

Et ce, jusqu'à la fin du mandat de l'actuel Comité tel que fixé à l'article 24.1 des Statuts de la Ligue.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### C. PORNIN

- . Retour sur les Finales des Coupes de Paris IDF Jeunes et le niveau de jeu affiché.
- . Retour sur le déplacement à Cap Breton dans le cadre de la Finale du FestiFoot U13.

#### G. MATHIEU

- . Retour sur les Finales des Coupes de Paris IDF Loisir.
- Remerciements pour les dotations aux clubs.

#### D. VOISIN

- . Souligne la relation « arbitres – capitaines » lors des rencontres de l'EURO, et s'interroge sur la transposition au niveau des rencontres amateurs.

#### C. AUBERE

- . Situation du CA PARIS 14 qui, bien que maintenu sportivement en D3 Féminine, ne repartira pas à ce niveau de compétition.
- . Retour sur le déplacement à Cap Breton dans le cadre de la Finale du FestiFoot U13.
- . Retour sur la réunion LFA – Ligue – Districts sur les nouvelles pratiques.

#### H. DEFREL

- . Point sur la création de la Section Sportive Scolaire Filière Arbitrage au Blanc-Mesnil (93) et point sur les difficultés de fonctionnement de la Section Sportive Scolaire Filière Arbitrage de Meaux (77).

#### B. PARINET LETELLIER

- . Remerciements à la Ligue pour l'accueil dans le cadre de sa prise de fonction.
- . Revient sur le problème de l'US MAULOISE (utilisation de données personnelles de licenciés).
- . Information sur la formule choisie pour l'organisation du Championnat U15 de D1 (organisation en 2 phases).

#### F. CHARRASSE

- . Point des actions du District (journée Foot et Autisme, etc.).
  - . Courrier de la mère d'un licencié au sujet du comportement de dirigeants lors d'un déplacement à l'étranger.
- Il précise que le District a saisi le Procureur de ces faits.

#### P. COLLOT

- . Retour sur les Finales des Coupes Départementales au Mée-sur-Seine.
- . Information sur la formule choisie pour l'organisation du Championnat U15 de D1 (organisation en 2 phases).

---

**Le Président**  
**Jamel SANDJAK**